



Projet pédagogique ANVIN

L'arche des animaux.

I. Contexte

L'organisme

La communauté de commune du Ternois est un établissement public de coopération intercommunale qui dispose de son propre budget, d'une fiscalité et d'une liberté d'administration. Composée de 103 communes, elle compte un peu plus de 38 000 habitants. Depuis 2017, Ternois Com est née de la fusion de quatre établissements publics de coopération intercommunale (Pernes, Auxi-le-château, Frévent et Saint Pol sur Ternoise). Ternois Com dispose d'un service « Enfance-Jeunesse-Parentalité » existants pour répondre aux besoins des familles du territoire. Le service Jeunesse propose toute l'année des offres de loisirs éducatifs sur l'ensemble du territoire aux enfants et aux jeunes de 3 à 17 ans et une ludothèque accessible pour tous, seul, en famille ou amis.

16 lieux d'accueils de loisirs sont recensés et répartis sur le territoire du Ternois selon la période concernée. La collectivité Ternoiscom est présidée par Mr Bridoux et sa Vice-Présidente. Le responsable du service jeunesse est Yoann Scelers. L'accueil est organisé par Ternoiscom, dont le siège est situé Parc du Moulins, 400 rue de Maisnil 62130 Herlin Le Sec. Il se déroule du Lundi 04 août 2025 au Vendredi 29 août 2025. L'accueil de loisirs d'Anvin sera coordonnées par Perine HAUTEFEUILLE.

Descriptions des locaux et du public.

L'accueil d'août d'Anvin se déroulera au sein de l'école primaire et maternelle « Gaëtan Marichez » au 260 rue d'Hesdin 63134 à Anvin. Il accueillera 54 enfants âgés de 3 à 11 ans. À notre disposition, nous avons l'école maternelle dont 1 classe, la salle motricité, salle de repos, toilettes et l'école primaire dont 2 classes, la salle motricité, les sanitaires et la cours de récréation ainsi que l'espace vert derrière la salle motricité. La salle de restauration et la cuisine en face de l'école.

Les groupes par tranches d'âge ont été réparti de cette manière :

- 3-5 ans : 15 enfants : Maternelle + motricité
- 6-7 ans : 23 enfants : Classe des CE1/CE2
- 8-11 ans : 16 enfants : Classe des CM1/CM2

Organisation de la journée

Un planning d'activité sera établi par chaque équipe encadrantes des différentes tranches d'âge. Pour rappel, l'accueil sera le matin entre 8h et 9h pour les enfants inscrits uniquement à la journée complète ou à la matinée afin de respecter les rythmes de chacun. Durant cette heure, des animations seront proposés et seront mis en place par les animateurs sur les locaux et espaces mis à disposition.

Après l'accueil, les enfants auront un temps « réveil » dynamique permettant au corps et à l'esprit de se réveiller et de continuer sur les activités prévues par les animateurs. Les activités peuvent être manuelles, sportives, ludiques organisées par les animateurs ou des prestataires extérieurs. Les enfants qui ne mangent pas sur place pourront partir entre 12h et 12h30. La restauration pour les enfants qui mangent sur l'accueil de loisirs sera assurée par un personnel qualifié et fourni par « Dupont ». Les enfants qui ont régime spécial (sans porc, végétarien) auront un repas fourni par l'accueil de loisirs, cependant, les parents sont libres de fournir le repas de leurs enfants en cas de régime spécifiques. Du pain frais et artisanal est fourni également et nous travaillons avec les boulangeries locales. Lors des sorties à la journée, les sandwichs sont fournis pour tous les enfants inscrits à la journée ou pour ceux qui mangent à la cantine ainsi que le goûter. Les parents peuvent fournir un sandwich pour leurs enfants, les régimes alimentaires sont également respectés sur les repas « pique-nique ». Les enfants externes devront prévoir leurs pique-niques.

Le temps d'accueil pour l'après-midi est de 13h30 à 14h pendant ce temps les enfants qui sont inscrits à la journée complète seront en temps calme ou auto-géré, ceux qui arrivent sur ce temps seront alors accueillis et intégrés au groupe.

La sieste est proposée pour le groupe des 3-5 ans mais peut être également proposée à tous les enfants ressentant le besoin de se reposer après le repas ainsi le rythme de sommeil sera respecté. Suite au temps calme/auto-géré (activité à la carte), les animations reprendront, et souvent les grands jeux sont proposés. Les animations se déroulent au sein de l'accueil de loisirs mais aussi à l'extérieur notamment sur le stade de foot d'Anvin et dans le bourg.

Un goûter, fourni par nos soins dans une démarche d'équilibre alimentaire et découverte alimentaire sera proposé dans l'après-midi. Chaque enfant inscrit sur l'ACM, qu'il soit inscrit que pour l'après-midi ou pour la journée complète bénéficiera du goûter. 1 fois par semaine, chaque tranche d'âge préparera son goûter « maison » en faisant découvrir la cuisine aux enfants, leur permettant de favoriser leur autonomie.

Enfin, un départ échelonné sera proposé de 17h30 à 18h30. Les temps d'accueil et départ échelonnés permettront toujours de respecter le rythme de l'enfant et ceux des parents mais aussi d'échanger avec les parents qui sont considérés comme des acteurs à part entière de l'accueil de loisirs. Durant les temps d'accueil, des animations sont proposées, soit à la carte, soit de manière auto-gérée pour satisfaire toutes les envies et besoins.

Journée type :

Il faut préciser qu'une journée type constitue une journée dont le déroulement sera normal, c'est-à-dire sans interruption par une activité de consommation quelconque.

Ainsi, les horaires fixés le sont à titre indicatif et sont susceptibles de modification.

- 7h45 : Arrivée des animateurs.

- 8h-9h : accueil échelonné avec mise en place d'ateliers pour les enfants (films, livres, jeux de société, perles...)
- 9h-12h00 : activités manuelles, sportives, culturelles ou grands jeux mis en place par les animateurs selon le planning établi, le temps...
- 12h/12H30 - 13h15 : passage aux toilettes pour le lavage des mains pour les demi- pensionnaires et repas
- 13h15-14h 30 : temps calme des demi-pensionnaires et accueil des enfants inscrits à l'après- midi à partir de 13h30 avec mise en place d'ateliers pour les enfants (films, livres, jeux de société, perles...).
- 14h30 -16h30 : activités manuelles, sportives, culturelles ou grands jeux mis en place par les animateurs selon le planning établi, le temps...
- 16h30-17h00 : goûter.
- 17h-17h30 : petits jeux ou activités courtes.
- 17h30-18h30 : départ échelonné avec ateliers.
- 18h45 : début de la réunion

L'équipe pédagogique :

Directrice : Camille DELATTRE

Animateurs :

- BOULET Perrine (BAFA)
- DELMOTTE Lou (Stagiaire BAFA)
- SOYEZ Aurore (BAFA)
- STASIAK Ilana (Stagiaire BAFA)
- CAYET Titouan (stage immersion)

II. Les projets

Le projet éducatif de Ternois com

Voici le projet éducatif de la Communauté de Communes du Ternois :

Après une période scolaire bien remplie et souvent fatigante, les jeunes souhaitent le repos, la détente, l'activité sportive, la découverte d'autres horizons. Ils ont envie de vivre, de s'exprimer, de prendre leur destin en main, de participer, de s'insérer différemment dans une société en pleine mutation.

Nos objectifs éducatifs, complémentaires de ceux de l'école et de la famille, seront mis en œuvre dans un souci de laïcité et de démocratie.

Favoriser l'épanouissement de l'enfant et son intégration dans la société

- Faire en sorte que les jeunes acceptent de manière naturelle que le bonheur impose çà et là des contraintes inhérentes à la vie en collectivité
- Respecter le rythme et les besoins de chaque enfant
- Donner accès au jeu, aux activités de loisirs, éveil sur le monde qui l'entoure
- Donner accès aux pratiques culturelles et artistiques, aux activités physiques et sportives
- Donner accès aux nouvelles technologies, aux activités scientifiques et techniques manuelles
- Favoriser l'expression des enfants et les aider dans leur choix pour qu'ils deviennent capables de s'investir réellement et en profondeur dans les activités qui conviennent le mieux à sa personnalité
- Lui permettre qu'en faisant, il affirme sa personnalité, son esprit d'initiative, son esprit critique, ses capacités créatives, sa responsabilité.

Apporter aide et soutien aux parents et plus généralement aux familles

- Faciliter la conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents
- Choisir une localisation géographique judicieuse selon les activités proposées
- Appliquer une politique tarifaire permettant l'accessibilité aux enfants des familles au revenus modestes
- Créer de la convivialité dans tous les lieux où les enfants sont accueillis
- Favoriser la diffusion de l'information concernant les services susceptibles d'apporter aide et soutien aux familles

Soutenir la promotion de loisirs de qualité sur le territoire

- Promouvoir un encadrement de qualité par des adultes bénévoles ou professionnels qualifiés.
- Repérer et inciter les jeunes à se former dans le domaine de l'animation

- Engager une véritable politique de formation diplômante

Suite à la réunion de préparation, l'équipe pédagogique a tenu à mettre en avant trois intentions éducatives sur lesquelles il nous semble important de travailler et qui permettent à chacun de transmettre ses valeurs.

Le thème

Notre thème choisit sera « l'arche des animaux ». Chaque salle aura son thème

- ❖ Maters : l'Océan
- ❖ Moyen : La Savane
- ❖ Grand : La Jungle

Les valeurs, intentions éducatives et objectifs pédagogiques.

Les valeurs que nous voulons inculquer au sein de notre accueil de loisirs, sont les valeurs qui ont été choisi avec toute l'équipe pédagogique. Ainsi chaque animateur a conscience de ces valeurs et de ce qu'elles évoquent, chacun adaptera sa posture et son projet d'animation en fonction de ces intentions et objectifs éducatifs.

Nos valeurs	Les intentions éducatives	Nos objectifs	Les moyens
Le respect au sein de notre accueil est important pour nous, il traduit le fait que les enfants puissent se respecter eux-même, les autres, les règles communes, notre environnement. En promouvant la valeur du respect, les enfants apprennent à vivre ensemble en toute harmonie et à créer un climat de confiance et respect mutuel.	• Je veux que les enfants développent leur conscience. • Je veux que les enfants favorisent leur empathie. • Je veux encourager les enfants à la tolérance. • Je veux que les enfants promeuvent une communication positive • Je veux que les enfants assument leurs responsabilités.	• Favoriser les ateliers d'expressions orale et manuelles • Réaliser des animations et activités célébrant la différence culturelle • Activités sportives et artistiques. • Sensibiliser les enfants aux techniques de méditations	• Ateliers Ludothèques • Interventions d'éducateurs sportifs • Instauration des règles de vie • Sortie éducative et pédagogique (Planétarium & parc des Cytises). • Mise en place d'une trame où chacun tient un rôle.

La découverte, est selon nous primordiale puisqu'elle fournit aux enfants des expériences qui les amènent à les sortir de leurs zones de confort et à explorer de nouveaux horizons. La découverte permet enrichir l'intellect, les connaissances et la culture de chaque enfant.	• Je veux que les enfants découvrent de nouvelles personnes • Je veux faire découvrir de nouveaux environnements aux enfants • Je veux développer la curiosité et la créativité des enfants. • Je veux apprendre de nouvelles choses éducatives et différentes cultures.	• Emmenez les enfants dans un imaginaire en créant un thème et plusieurs thèmes et dans de nouveaux lieux • Animer des activités ludiques et des grands jeux pédagogiques.	• En incitant les enfants à discuter et jouer avec tous le monde • Sortie éducative et pédagogique (Planétarium & parc des Cytises, plage) • Application du thème dans les personnages, la décoration, animations. • Interprétation des moralités des films et courts-métrages « Pixar ». • En s'intéressant aux programmes éducatifs des différentes tranches d'âge et en utilisant leurs compétences.
Le vivre ensemble, est selon nous	• Je veux promouvoir la tolérance et l'empathie. • Je veux sensibiliser les jeunes aux préjugés, à la discrimination. • Je veux que les enfants comprennent l'importance de la coopération et de la solidarité.	• Participer aux tâches de la vie quotidienne • Participer aux rituels de l'accueil de loisirs. • Laisser l'enfant décider des règles de vie et des sanctions. • Instaurer des temps libres et auto-gérer.	• Réaliser les tâches de la vie quot tous les jours au temps du midi, goûters et après les activités. • Création des règles de vie, à la vue de tous. • Créer un rituel avec chaque groupe et avec tous les groupes pendant les temps de battements. = Création d'un court métrage. • Laisser les enfants décider de l'activité qu'ils feront au moment du temps calme après le repas et lors de certains accueils.

Les compétences psycho-sociales :

Pour favoriser le bien être morale et physique des enfants au sein de notre accueil de loisirs, l'équipe d'animation met en place des ateliers et des temps dans la journée permettant aux enfants d'évaluer leurs émotions et de les partager. Pour aux besoins spécifiques de chaque enfant, en adaptant accompagnement.

Catégories	CPS générales	CPS spécifiques
Compétences cognitives	Avoir conscience de soi	Connaissance de soi Savoir penser de façon critique Capacité d'auto-évaluation positive Capacité d'attention à soi
	Capacité de maîtrise de soi	Capacité à gérer ses impulsions Capacité à atteindre ses buts
	Prendre des décisions constructives	Capacité à faire des choix responsables Capacité à résoudre problèmes de façon créative
Compétences émotionnelles	Avoir conscience de ses émotions et de son stress	Comprendre les émotions et le stress Identifier ses émotions et son stress
	Réguler ses émotions	Exprimer ses émotions de façon positive Gérer ses émotions
	Gérer son stress	Réguler son stress au quotidien Capacité à faire face en situation d'adversité
Compétences sociales	Communiquer de façon constructive	Capacité d'écoute empathique Communication efficace
	Développer des relations constructives	Développer des liens sociaux Développer des attitudes et des comportements prosociaux
	Résoudre des difficultés	Capacité d'assertivité et de refus Savoir demander de l'aide Résoudre des conflits de façon constructive

Tableau réalisé à partir du référentiel de Santé publique France, 2022, page 16

Projet EcoAir :

Notre projet EcoAir s'orientera autour de la nature et du nettoyage.



L'enfant en situation d'handicap

Le handicap ne doit pas être un frein à la socialisation de l'enfant et l'accueil de loisirs est un lieu idéal pour favoriser cela. La transmission de la tolérance envers les autres enfants :

- Développer la tolérance.
- Respecter la différence.
- Faire naître le sentiment de solidarité.

Les enfants porteur d'handicap :

- Se sentir intégré dans un cadre de vie « ordinaire ».
- Avoir un contact avec les enfants de son âge et favoriser la sociabilité.
- Partager des activités communes.
- Favoriser la confiance de l'enfant

Les animateurs et le directeur :

- Développer le sens de l'adaptation.
- Sentiment de s'engager dans une action d'utilité sociale.
- Dépasser ses appréhensions vis-à-vis du handicap.

L'organisation de la journée et l'effectifs des animateurs sera modifié si nécessaire. Les animateurs opéreront un roulement et organiseront des groupes d'enfants pour équilibre au mieux, la difficulté de l'animation en présence de l'un des enfants handicapés.

Les relations et actions parentalités :

Lors de l'accueil, les parents pourront être accueillis par l'équipe de direction pour qu'ils répondent aux questions, aux inquiétudes, ... Ils peuvent également communiquer avec l'équipe d'animation durant les accueils du matin et soir afin d'en savoir plus sur la journée passée de leur(s) enfant(s). De plus, les parents seront informés de tout mouvement grâce aux informations et aux plannings affichés. Ils pourront également consulter le site internet où se trouve toutes les informations nécessaires (plannings, infos parents, menus,). Afin d'intégrer les parents au sein de l'ACM, l'équipe organisera avec les enfants, des actions parentalité, qui auront pour but de favoriser la création de lien entre les enfants et leurs parents et ainsi de laisser les parents et tuteurs de découvrir l'équipe et son travail.

III. L'équipe pédagogique et ses missions

Le rôle du directeur

Le directeur sera garant du projet pédagogique. Il veillera à ce que les activités proposées par l'équipe d'animation prennent en considération et développent les objectifs du projet pédagogique. Il faut qu'une activité ait un but, qu'elle ne soit pas seulement une activité occupationnelle. Le directeur aura également pour mission de veiller au strict respect du protocole sanitaire en vigueur.

Pour cela le directeur devra remplir ces différentes fonctions à savoir :

- S'inscrire dans le cadre législatif, réglementaire et juridique des ACM.
- Assurer la gestion administrative, financière et alimentaire.
- Concevoir et animer le PROJET PÉDAGOGIQUE
- Imaginer et animer son équipe
- Être un acteur et un partenaire, inscrit dans une histoire.

Le rôle formateur

Par son rôle formateur, il devra diriger, motiver, aider et être à l'écoute de l'équipe d'animation et prendre en considération leur avis, leurs demandes, leurs projets tout en restant en adéquation avec le projet pédagogique et la législation.

Concernant la méthode de formation, des défis seront proposés aux animateurs dans le but d'améliorer leurs fonctions ou d'ajouter du dynamisme à l'ACM. Dans un souci de formation continue de l'équipe pédagogique, celle-ci est évaluée. Ainsi dès le début de l'accueil, les animateurs prennent connaissance de la grille d'évaluation mise en place par l'équipe des directeurs de la Communauté de Communes et ils sont évalués au cours et en fin de session.

Cette évaluation ne doit en aucun cas être perçue comme une sanction arbitraire mais bien comme le rôle de formation du directeur auprès de l'animateur afin de permettre à ce dernier de corriger ses erreurs, de se développer et de s'épanouir dans la fonction d'animateur afin qu'il y trouve pleinement sa place. L'évaluation aura pour but d'évaluer qualitativement et quantitativement les objectifs en corrélation avec nos valeurs et intentions éducatives avec mon avis personnel, l'avis des animateurs et le ressenti des enfants.

Le directeur établira à la fin de l'accueil un bilan de celui-ci et le remettra au service jeunesse de la Communauté de Communes du Ternois par qui il sera évalué.

Le management

Le directeur coordonnera les activités et conduira les réunions de préparation réalisée en amont ainsi que les réunions journalières avec l'équipe pédagogique. Ces réunions ont pour but d'organiser la mise en place du projet pédagogique et de la préparation des animations. Les réunions journalières ont lieu après la fin de l'accueil à partir de 18H30, visant à ce que chacun puisse apporter une analyse critique de sa journée et de sa fonction d'animateur/directeur. Ces réunions permettent avant tout un maintien de la qualité des animations et de l'accueil fourni aux familles mais plus particulièrement aux enfants. Elles sont obligatoires pour tous, et prévu dans un système d'équité et de respect de chacun. Le directeur évaluera le fonctionnement de l'accueil de loisirs, les objectifs pédagogiques, les animateurs et leurs projets pédagogiques. En tant que directrice je prendrais à cœur de réaliser quand le temps me le permettra, d'organiser une grande animation destinée aux différents groupes en accord avec les valeurs et nos intentions éducatives.

Les autres rôles du directeur

Il gèrera le budget suivant les préconisations et le mode de fonctionnement de Ternois Com. Le directeur s'assura que les locaux répondent aux normes de sécurité, en vigueur, que les activités proposées n'engendrent aucun préjudice moral, physique et psychologique chez les participants.

Suite à cela, le directeur au sein de l'ACM d'Anvin d'Août 2023, prendra le rôle d'assistant sanitaire, il interviendra et assurera la gestion des accidents et le suivi des traitements pour les enfants disposant d'un PAI. Il s'engage à prendre connaissance des fiches sanitaire et à tenir le cahier d'infirmerie afin d'assurer une bonne transmission des informations avec la famille et les tuteurs.

Le rôle de l'animateur

L'animateur est un agent de relation. Par son écoute attentive et sa disponibilité, l'animateur prend en compte les spécificités de chacun des enfants. En donnant des références et des règles, l'animateur instaure un cadre relationnel de confiance qui favorise le respect mutuel et la convivialité.

L'animateur doit :

- Assurer la sécurité physique, morale, psychique et affective de l'enfant.
- Créer et animer de grande et petite animation en corrélation avec le projet pédagogique et leur projet d'animation.
- Assurer une communication entre les différents acteurs de l'accueil de loisirs.
- Opter pour une attitude exemplaire favorisant le développement de l'enfant et le bon déroulement de l'accueil de loisirs.
- Obligation (animateur/Directeur) :
- Participer aux réunions.
- Devoir de discrétions professionnelles
- Tenue vestimentaire correct.
- Langage adapté.
- La présence à la réunion de bilan et la préparation du mercredi suivant est indispensable et obligatoire pour le bon déroulement de l'accueil.
- Respect des horaires de travail est de rigueur.
- Protection (animateur/directeur) :
- Facebook, Snapchat et autres : photos interdites. Tel que le prévoit la loi, consommation et/ou la possession de produit illicites de quelques natures que ce soit est strictement interdit et punie par la loi. Aussi, toutes les dérogations à cette règle entraîneront le licenciement de l'animateur.

Rappel des lois en vigueur :

La loi du 31 décembre 1970 stipule l'interdiction de posséder, de consommer, d'inciter à consommer toutes drogues illicites aux risques d'encourir le licenciement et jusqu'à un an d'emprisonnement ainsi que 3750 euros d'amendes.

La loi du 22 juillet 2009 stipule l'interdiction de vendre ou d'offrir gratuitement à des mineurs des boissons alcoolisées, à consommer sur place ou à emporter dans les lieux publics ou des communes sous peine d'une sanction de 7500 euros d'amende. Être alcooliser au travail constitue une faute grave pouvant conduire au licenciement.

La loi du 1er février 2007 stipule qu'il est strictement interdit de fumer du tabac dans les lieux publics.

Les réunions

Chaque soir, les animateurs feront un bilan détaillé de leur journée en expliquant les points positifs et points à améliorer. Tous les points abordés pendant cette réunion seront retranscrits sur une fiche récapitulative de bilan quotidien.

Dès lors, nous répartissons les activités du jour suivant. Le but de faire ce bilan qu'il soit oral, sur papier ou en réunion collective est de faire un point sur la journée passée et

éventuellement trouver des solutions aux problèmes rencontrés, préparer les activités de la journée suivante. Cette réunion pourra également permettre aux animateurs de poser leurs questions au directeur qui les aidera dans leur(s) démarche(s).

Pendant l'accueil de loisirs, une réunion de bilan mi-session et bilan fin-session seront prévus afin d'évaluer l'équipe, le projet pédagogique et d'éventuellement le modifier ou tirer les premières conclusions nécessaires sur les jours passés.

L'évaluation des animateurs.

Dans un souci de formation continue de l'équipe pédagogique, celle-ci est évaluée. Ainsi dès le début de l'accueil, les animateurs prennent connaissance de la grille d'évaluation mise en place par l'équipe des directeurs de la Communauté de Communes et ils sont évalués au cours et en fin de session.

Cette évaluation ne doit en aucun cas être perçue comme une sanction arbitraire mais bien comme le rôle de formation du directeur auprès de l'animateur afin de permettre à ce dernier de corriger ses erreurs, de se développer et de s'épanouir dans la fonction d'animateur afin qu'il y trouve pleinement sa place.

Le directeur établira à la fin de l'accueil un bilan de celui-ci et le remettra au service jeunesse de la Communauté de Communes du Ternois par qui il sera évalué.

IV. Négociable / Non négociable

Au sein de l'équipe

Négociable

- Participer aux réunions de préparation au sein de service jeunesse et participer à l'élaboration du projet pédagogique.
- Devoir de discrétion et secret professionnel
- Tenue vestimentaire correct.
- Langage adapté.
- La présence à la réunion de bilan et la préparation du mercredi suivant est indispensable et obligatoire pour le bon déroulement de l'accueil. Toutefois, en cas d'incapacité, un justificatif sera de rigueur pour justifier.
- Respect des horaires de travail.
- Assurer la sécurité physique et morale de l'enfant
- Nous ne pouvons proscrire le tabac pour les animateurs. Cependant il est interdit de fumer en présence des enfants. Des pauses cigarettes seront établies en fonction des besoins mais dans le cadre raisonnable. Le matin, le midi au goûter et en fin de journée principalement.

- Toutefois les appels personnels seront acceptés sur des temps de pause.
- L'utilisation du téléphone est autorisée dans le cadre d'une activité (musique, photos...), sur les temps de pause. Toutefois, chaque animateur se doit d'avoir son téléphone allumé et en mode son lors de chaque sortie de l'ACM en cas de contact urgent avec l'équipe, la direction ou secours.
- Chaque animateur prendra connaissance de chacune des fiches sanitaires et PAI concernant la tranche d'âge qu'il encadre.
- La politesse auprès des parents et des enfants est primordiale.
- Chaque animateur se doit de veiller à l'hygiène de chaque enfant.

Non négociable

- L'utilisation et la publication des photos prise au sein de l'ACM (enfants, animateurs, locaux) sur les réseaux sociaux personnels.
- La prise de stupéfiants et alcool sont strictement interdites et punie par la loi et entraînera sanction/licenciement.
- Fumer au sein de l'ACM.
- Violence physique et morale envers les enfants/ animateurs/ directeur.
- Utilisation abusive du téléphone
- La diffusion des informations sensibles et privées (fiche sanitaire, PAI, éléments concernant les enfants et animateurs) sur les réseaux, à l'extérieur de l'ACM est formellement interdite et relevé du secret professionnel.

Auprès des enfants

Une mise au point en ce qui concerne les règles à faire avec les enfants est vivement recommandé aux animateurs. Si un enfant déroge aux règles existantes, les sanctions seront adaptées et choisies par les enfants afin de leurs faire prendre conscience de leurs responsabilités. La décision et l'application des règles de vies s'organiseront avec les enfants dès le premier jour et seront affichés au sein des locaux pour chacune des tranches d'âge.

Il est préférable de favoriser la communication avec l'enfant ou le jeune : s'il est sanctionné, il est possible qu'il ne comprenne pas pourquoi. Il faut que les animateurs prennent le temps de comprendre les origines d'un conflit et de les résoudre avec justesse. L'enfant est en droit de ressentir et exprimer ses émotions afin qu'il les comprenne lui-même favorisant la découverte de lui-même.

La vie en collectivité, de surcroît avec un groupe d'enfants, impose des règles strictes d'hygiène, de santé, de rythme de vie (etc.) à respecter mais fait également appel à des possibilités de négocier certains points tels que les activités.

- Des temps de dialogue seront mis en place afin de permettre aux enfants de pouvoir s'exprimer et proposer des activités à l'équipe pédagogique qui discutera de leur faisabilité.
- Les enfants pourront s'entraider et échanger entre eux.
- Les enfants pourront profiter de leurs vacances, s'amuser, mettre en place des activités, être acteur de leur vacance...
- Il est formellement interdit aux mineurs et aux adultes de fumer dans l'enceinte des écoles et des salles.
- Aucun signe de violence, verbale ou physique ne sera toléré. Selon la gravité des faits, l'enfant concerné sera entendu et sanctionné par l'animateur dans un premier temps et si la situation l'exige, par le directeur qui convoquera les parents. La sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.
- L'utilisation du téléphone pour les enfants est strictement interdite de même pour l'utilisation de matériel électronique (mp3, console...) Si l'enfant amène son matériel au sein de l'ACM, nous nous déchargeons de toute responsabilité concernant le vol, la perte la casse. Si l'enfant utilise son matériel, nous nous autorisons à prendre le matériel et à lui restituer à la fin de l'accueil ou le restituer aux parents.

V. Les critères d'évaluation des animateurs.

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif.
- Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leur projet.